

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne de document d'informations budgétaires et financières, cette note de présentation, ainsi que les maquettes budgétaires seront mises en ligne sur le site internet de la CAHM : <https://www.agglo-heraultmediterranee.net>

Il est important de noter que, cette année, la préparation des budgets Primitifs 2023 est marquée par deux changements notables :

- Une modification de calendrier : l'ensemble des budgets seront votés avant la fin de l'année calendaire.
- L'adoption au 1^{er} janvier 2023 du référentiel budgétaire et comptable M57. En effet, la CAHM, par délibération n° 3944 du 03 octobre 2022 a souhaité anticiper ce passage et, par droit d'option, a adopté le changement de nomenclature pour tous les budgets actuellement en M14 en M57, après avoir reçu l'avis favorable du Comptable public.

Ainsi, les Budgets Primitifs 2023 seront soumis au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 12 décembre 2022.

En 2023, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée compte 15 budgets : 1 budget principal et 14 budgets annexes (7 de parcs d'activités, 1 budget pour le Hameau Agricole de Saint-Thibéry, 1 budget Transport, 1 budget Ordures Ménagères, 1 budget Eau, 1 budget Assainissement, 1 budget GEMAPI, et 1 budget pour GIGAMED).

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

C'est dans un contexte de tensions internationales, de crise énergétique et de la remontée des taux d'intérêt que se discute le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023. Ainsi, le gouvernement entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Au moment de la rédaction de cette note, postérieure au Rapport d'Orientation Budgétaire, les sénateurs ont achevé l'examen en première lecture de la première partie du PLF, et l'ont adopté, avec modifications et amendements le 24 novembre dernier.

Par conséquent, les éléments à suivre, recensent les principales mesures du PLF 2023, sans prétendre à l'exhaustivité de la version finale de la Loi de Finances (LF) 2023, puisque des modifications sont encore à même d'intervenir. A ce jour, les hypothèses sont les suivantes :

- Le taux de croissance est prévu à + 1% en 2023
- L'inflation resterait encore élevée (+ 4,2%) en 2023
- Le déficit public se stabiliserait à 5%.

La LF 2023 est donc encore à l'état de projet et devrait être promulguée en toute fin d'année 2022.

Le gouvernement maintient, dans le PLF 2023, les contrats de confiance initialement prévus dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023. L'objectif initial de dépenses annuelles fixé à l'inflation – 0,5% pour chaque catégorie de collectivités est très contraignant et devrait être assoupli. Il reviendra aux députés de définir le niveau d'économie à réaliser. Le mécanisme de sanctions devrait être atténué, voire abandonné.

I.1. Le « filet de sécurité énergie »

Face à l'augmentation du prix des énergies, en particulier de l'électricité et du gaz, qui impose aux collectivités d'assumer une charge financière imprévue et substantielle à court terme, le gouvernement souhaite simplifier le filet de sécurité 2023 et l'amortisseur électricité pour mieux aider les collectivités qui font face à une explosion des prix, en baissant les seuils pour le rendre plus accessible et simplifier les critères devenus trop nombreux et trop complexes. Deux autres amendements ont été votés par les sénateurs pour prendre en compte la hausse des dépenses de l'énergie depuis 2021 pour le calcul de la dotation versée. Toutefois, au moment de la rédaction de cette note, les détails de ces modifications ne sont pas connus. Le budget 2023 de la CAHM n'intègre donc pas cette éventuelle recette.

I.2. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

La disparition de la CVAE était actée par le gouvernement. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement avait décidé que cette suppression se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement. En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables devait être diminuée de moitié. Et, ce n'est qu'en 2024 que les entreprises redevables ne devraient plus payer de CVAE. Les collectivités ne devaient plus toucher de CVAE dès 2023, et bénéficier d'une compensation dynamique à l'euro près à travers d'une fraction de TVA. Pour ce faire, le gouvernement souhaiterait créer un *fonds national d'attractivité économique des territoires*, dont l'objet serait de répartir le surplus de TVA d'une année sur l'autre en fonction de critères économiques. L'idée est de tenir compte de l'évolution des bases de CFE constatée sur le territoire.

Le 21 novembre, les sénateurs ont rejeté l'article du PLF pour 2023 supprimant la CVAE. Deux autres amendements ont été adoptés. Le 1^{er} pour ne pas supprimer l'information des collectivités territoriales sur les effectifs salariés des entreprises de leurs territoires (qui pourrait être un critère de territorialisation du fonds d'attractivité économique des territoires), le 2nd pour que le mécanisme de reversement du fonds soit défini en loi de finances et non par décret.

I.3. Le transfert du produit net de TVA

Le PLF 2023 établit une prévision de produit national de TVA nette au titre de 2023 à 215 milliards d'€, soit un montant en hausse de + 5,1% en terme nominal par rapport au produit national de TVA nette révisé au titre de 2022.

I.4. La répartition de la DGF en 2023

Le gouvernement a refusé d'indexer la DGF sur l'inflation. A terme, le risque est d'assister aux prémices d'un effet de ciseaux susceptible de réduire l'épargne brute des collectivités et in fine leur niveau d'investissements.

Alors que les sénateurs ont adopté un amendement pour revaloriser la DGF de 4,2%, au niveau de l'inflation en 2023. Cette indexation représenterait une hausse de la DGF de 798 326 240 €.

I.5. Règles de lien entre les taux de THRS et de TFPB

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doivent varier dans la même proportion. En vue de ne pas pénaliser les foyers modestes propriétaires de leur logement, les sénateurs ont approuvé un amendement afin de décorréliser ces deux taux.

I.6. Création d'un « fonds vert »

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

I.7. Autres mesures du PLF 2023

* Le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est de 1 Milliard d'€ depuis 2016.

* Réclamé depuis de nombreux mois par les collectivités locales, le report de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels a été proposé via un amendement au PLF 2023. La réactualisation qui devait s'appliquer dès 2023 serait repoussée de deux ans.

Le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors de la séance du Conseil Communautaire du lundi 28 novembre 2022. Ce débat s'est tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire et a été approuvé à la majorité des votants.

Il est important de préciser, que cette année, les Budgets Primitifs 2023 ont été construits sur la base des éléments connus dans le PLF initial, et conçus avant le vote formel de la LF2023. Les ajustements qui seront nécessaires, après la promulgation de la LF 2023 seront donc considérés lors du vote des budgets Supplémentaires.

En effet, la modification de calendrier des votes des budgets primitifs 2023 avant la fin de l'année calendaire a pour conséquence :

- un vote des budgets primitifs présentés et soumis au vote, sans reprise anticipé des résultats de l'exercice 2022 et sans reports
- un vote des budgets supplémentaires qui aura lieu après l'adoption des comptes administratifs 2022, afin de reprendre les résultats de l'exercice 2022.

II. BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	Investissement
65 906 513.26 €	21 525 615.28 €

La population au 1^{er} janvier 2022 était de 81 737 habitants, soit en augmentation de 620 habitants.

Les données synthétiques sur la situation financière de notre EPCI comprennent les ratios suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	751,66	DGF/population	100,35
Produit des impositions directes/population	315,47	Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	35,10
Recettes réelles de fonctionnement/population	789,81	Dépenses fonctionnement et remboursement dette en capital /recettes réelles de fonctionnement	100,60
Dépenses d'équipement brut/population	132,43	Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	16,80
Encours de dette/population	390,59	Encours de la dette/recettes d fonctionnement	49,50

II.1. Section de Fonctionnement

Les évolutions mentionnées ci-dessous au niveau des chapitres, sont calculées par rapport au prévu 2022 (BP+DMs). Les recettes ont été estimées, dans l'attente de la LF2023 et des notifications de l'Etat qui devraient intervenir fin mars ou début avril 2023.

A. RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 64 556 513.26 €.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » correspond aux remboursements de rémunérations de personnel que perçoit la CAHM, qui sont estimés à 50 000 € (agents des postes intercommunales et maladies des agents non titulaires).

Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » est à la hausse et s'élève en 2023 à 4 609 043 €. Ce chapitre regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'office du tourisme communautaire, des budgets annexes Eau, Assainissement, Transport, Gigamed et GEMAPI et les remboursements des services communs DSIN et ordonnancement avec la ville d'Agde.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » est évalué à 18 526 426 €

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé, les attributions de compensation sont prévues à l'identique.

La CAHM devrait être toujours bénéficiaire du FPIC pour un montant de 1 489 000 €.

Fin 2022, la fraction de TVA a été révisée pour atteindre + 9,6%. Une évolution nominale prudente de + 3,5% a été prévue au BP 2023, par rapport à la notification actualisée d'octobre 2022, ce qui la porte à 13 469 487 €.

La suppression de la CVAE envisagée par le gouvernement nous ferait percevoir un montant de CVAE égal à la moyenne des produits perçus en 2020, 2021 et 2022. A l'instar de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les EPCI, le produit de remplacement devrait être constitué par l'octroi d'une fraction de TVA, dynamique et pérenne. La CVAE est estimée à 3,3 M€ contre 3,187 M€ en 2022, soit + 116 763 € (+ 3,7%).

Le chapitre 731 « Fiscalité Locale » est prévu à 30 185 463 €.

En 2023, la CAHM n'envisage pas de modifier ses taux d'imposition qui devraient donc rester inchangés par rapport à 2022 (THRS = 10,88% ; TFB = 2,75% ; CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TFNB = 3,45% ; VT = 0,8%).

Le produit fiscal TH sur les résidences secondaires attendu est de 9,2 M€ en 2023 (+ 5,3% d'évolution forfaitaire).

Les valeurs locatives qui servent de base de calcul à la taxe foncière pour 2023 devraient suivre l'indice des prix à la consommation, et connaître une revalorisation de l'ordre de 7%. Toutefois, par principe de prudence, en attendant le vote de la LF 2023, le produit de Foncier Bâti est estimé à 3,95 M€, en comptant une revalorisation des bases de + 5,7 %, le produit de Foncier Non Bâti à 107 000 €, et 260 000 € pour la Taxe Additionnelle du Foncier Non Bâti.

Pour les impôts des entreprises, la CFE évoluerait de + 129 532 € (+ 1,3 %) pour atteindre 10,38 M€ et l'IFER serait de 641 758 € (+1,5%).

Le coefficient de la Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) est maintenu à 1,20%, et son produit de 1 246 705 € est prévu en augmentation de + 1%.

Il est à noter que le chapitre 73 est majoré du montant des taxes de séjour perçues par les communes et reversées à la CAHM. La taxe de séjour, estimée à 4,3 M€, est reversée à l'EPIC de l'office du tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée ».

Le chapitre 74 « dotations et participations » s'élève à 10 392 581,26 €.

Les recettes du chapitre 74 se maintiennent. Dans l'attente d'une éventuelle indexation de la DGF pour tenir compte du niveau de l'inflation, la Dotation Globale de Fonctionnement a été estimée à 8,2 M€, en légère hausse (8,1 M€ de 2019 à 2022), et la compensation CET (CVAE et CFE) à 1,1 M€ (1,06 M€ en 2022).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est de 93 000 € et retrace essentiellement les revenus des locaux loués.

B. DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 61 438 613,26 €, soit en augmentation de 4,63 %.

Le chapitre 011 « charges à caractère général », prévu à 12 592 738,70 €, en hausse de 5,96 % s'explique notamment par le contexte économique (envolée des prix de l'énergie et du carburant), tant sur nos charges directes que celles relatives aux révisions de prix de nos marchés en cours et à venir et notre délégation du service nettoyage. En 2023, le nouveau groupement de commande d'électricité avec Hérault Energie sera contracté mais des révisions pourraient être nécessaires en fonction de l'évolution du contexte.

De plus, la mise en œuvre du contrat de maintenance et d'exploitation sur le centre aquatique intercommunal « Ô Pézenas » (6 mois en 2022), contribue également à l'augmentation de ce chapitre.

Le chapitre 012 « charges de personnel », prévu à 21 590 000 €, est en augmentation de 6,30%.

L'effectif global de la CAHM, détaillée dans l'annexe « Etat du Personnel » du Budget Principal est de 517.

Comme chaque année, ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 70 et 74 :

	Prévu 2021	Prévu 2022	Prévu 2023
Dépenses	19 850 000 €	20 310 000 €	21 590 000 €
Recettes	3 994 898 €	4 178 015 €	4 481 000 €
Coût net	15 855 102 €	16 131 985 €	17 109 000 €

L'année 2023, en matière de politique RH comme dans d'autres domaines sera placée sous le signe des contraintes budgétaires liées à la situation de forte inflation.

Ainsi les revalorisations de la valeur du point de traitement de la fonction publique au mois de juillet 2022 et les augmentations successives du SMIC vont peser sur une année pleine en 2023. Cela laissera peu de marge de manœuvre et va nécessiter une maîtrise de l'enveloppe consacrée aux heures supplémentaires et un recours parcimonieux au remplacement des agents absents.

Les perspectives de nouvelles augmentations salariales dans la fonction publique en 2023 liées à l'inflation ne sont pas écartées à ce jour et doivent conduire à la prudence.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » prévu à 18 538 683,80 € (-2,54%) comprend le reversement du FNGIR (10 097 375 € depuis 2017), le reversement (inchangé) des attributions de compensation aux communes pour 4 051 308,80 €, ainsi que le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée » pour 4 300 000 €, compensé en recette, comme vu précédemment au chapitre 73.

Ce chapitre est en recul du fait de cette dernière prévision qui était de 4 803 064 € en 2022 car elle tenait compte de régularisations de versement antérieurs.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élève à 6 522 190,76 €, soit en légère augmentation de +0,75%.

Ce chapitre est prévu en augmentation du fait notamment de la hausse de 330 000 € de notre participation à la Ville d'Agde pour la délégation de gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas qui est prévue à 1 650 000 €. Cela s'explique en partie par l'ouverture du centre aquatique « Ô Pézenas » mi-2022, et donc en année pleine sur 2023.

La CAHM maintient sa participation à 250 000 € à l'agence d'attractivité « BLUE » créée en partenariat avec Sète Agglopôle Méditerranée afin de relancer l'économie. Les subventions aux associations seront dans leur ensemble limitées autour de 800 000 €

La participation à l'aéroport est évaluée, à ce stade, au même niveau que 2022 à 1 192 291 €.

Des participations de 1 318 000 € au budget annexe du transport et de 378 000 € au budget annexe Gigamed sont envisagées.

Enfin, sont prévus dans ce chapitre les dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour 53 000 €, et ce afin de les rendre éligibles au FCTVA pour un taux de 5,6%.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 880 000 €. Bien que le budget principal compte 70.1% d'encours à taux fixe et malgré une gestion dynamique de la dette, une hausse des charges financières de 313 724,88 € est nécessaire. D'une part pour prendre en charge la hausse des taux d'intérêt, mais également en vue de se prémunir d'une poursuite de la hausse des taux d'intérêt puisque le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de hausse des taux également en 2023.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 15 000 €, identique à 2022, ce chapitre enregistre les écritures de titres annulés sur exercices antérieurs.

Au chapitre 68, sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 1 300 000 € qui correspondent à la reprise de 700 000 € provisionnés pour risque de condamnation sur le dossier du centre aquatique de l'Archipel, et qui sont désormais affectés aux PAEHM, ainsi qu'à une provision annuelle de 600 000 € pour assurer un équilibre des PAEHM.

La Communauté d'Agglomération souhaite conserver une épargne de gestion raisonnable permettant de finaliser le programme d'investissement qui a été engagé.

L'autofinancement (chapitre 023) est de 767 900 € au BP 2023. Ce montant ne peut être comparé à celui du Prévu 2022, puisque le BP2022 intégrait les reprises de résultats, alors qu'en 2023 les résultats ne seront repris que lors du budget supplémentaire.

L'épargne brute est de 3 117 900 €, et la capacité de désendettement de 10.24 ans.

II.2. La dette

Le budget principal a un encours de 31 925 371 € au 1^{er} janvier 2023. L'encours est bien sécurisé ce qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires permet de limiter le coût global de la dette et la part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles nous permet une sécurisation à moindre coût.

Le budget principal intègre un programme d'investissement de 16,17 M€ qui s'équilibre avec 9 181 060 € d'emprunt, dont la simulation est la suivante :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2023	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	31 925 371	2,44%	12 ans et 10 mois	70% taux fixe 29,7% taux monétaires 0,3% taux structurés	9 181 000

L'emprunt simulé ci-dessus tient compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire et simulé avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2023 en amortissement trimestriel et linéaire.

II.3. Section d'investissement

A. DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 19 675 615,28 € au BP 2023. Ces nouvelles inscriptions sont essentiellement composées de :

- 16 165 615,28 € de dépenses d'équipement,
- 3 510 000 € de remboursement de capital de la dette.

Les principaux investissements inscrits sont les suivants :

➤ **PAEHM : 1 800 000 €**, pour l'aménagement du PAHM la Grange Basse à Bessan, du PAEHM La Source à Vias et une enveloppe de 300 000 € prévue pour les travaux de performance énergétique sur les PAEHM visant à la modernisation des installations d'éclairage.

➤ **Château Laurens à Agde : Aménagement du Parc : 1,4 M€ et construction du pavillon d'accueil : 900 000 €**. Après la restauration du Monument historique, le réaménagement du parc et de la construction d'un pavillon d'accueil, l'ouverture au public est prévue en Juin 2023.

Pour l'aménagement du parc, la Région a notifié une subvention de 203 042 € (dont 129 351 € au BP 2023) et le Département une subvention de 140 000 € pour la construction du pavillon d'accueil.

➤ **Construction d'un Centre de Conservation et d'Etudes en archéologie : 60 000€** afin de missionner une assistante à maîtrise d'ouvrage pour préparer un marché global de performance, sur le site de la Méditerranéenne à Agde, en partenariat avec l'Etat pour la conservation, l'étude et la valorisation des collections archéologiques de l'agglomération et du département.

➤ **Structuration d'équipements portuaires qualitatifs sur le Canal du Midi : 466 496 €**

Depuis plusieurs années, la CAHM est investie pour l'extension du port fluvial sur le Canal du Midi à Agde, en partenariat avec Voies Navigables de France. Après avoir réorienté les modalités de portage et de mise en œuvre du projet, la collectivité a notifié cet été 2022 la mission de maîtrise d'œuvre du projet, pour la réalisation des études opérationnelles et le suivi des travaux, pour un montant global estimé à 416 500 €,

dont la livraison est prévue en 2026. Après le démarrage des études fin 2022, les missions relatives aux études opérationnelles se poursuivent en 2023.

A l'écluse de Portiragnes, la CAHM investit pour la réalisation d'une halte fluviale visant à accueillir les péniches après leur dernier passage avant le bief Portiragnes-Agde et à créer un lien avec le centre-ville. En 2023 se poursuivent les études de maîtrise d'œuvre engagées en 2022 ; les travaux devraient pouvoir démarrer en 2023 après une première phase de travaux assurée par le Département dont nous attendons la confirmation avant inscription budgétaire des travaux de la halte.

➤ **Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) sur la gare d'Agde : 638 625 €**

Après la réalisation des études préalables, la CAHM a notifié cet été 2022 les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études opérationnelles et le suivi des travaux prévus de 2025 à 2026. En 2023, 460 000 € sont prévus pour la poursuite de ces études opérationnelles, financés globalement à hauteur de 490 000 € : 140 000 € par la Région, 140 000 € par le Département et 210 000 € par la Ville d'Agde.

➤ **Suppression du passage à niveaux Avenue Raymond Pitet à Agde : 608 000 €**

Compte tenu de sa localisation en entrée de ville du quartier de la gare à Agde, au cœur des opérations d'aménagement du port fluvial, de la Méditerranéenne, du château Laurens et du pôle d'échange multimodal, la CAHM participe au financement de la suppression du passage à niveaux 288 sur la Route de Bessan à Agde. Les travaux relatifs à cette opération se termineront en Juin 2023 et 608 000 € sont inscrits au budget 2023 afin de solder notre participation aux travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Agde. Le solde à la SNCF sera versé en 2024.

➤ **Aménagement du réseau de mobilités douces : 450 000€**

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur des mobilités douces, une première enveloppe de 450 000 euros est affectée cette année à des travaux d'aménagement et de signalisation de ce réseau.

Les travaux seront conduits en concertation avec le Conseil Départemental et les communes concernées et concernent l'axe structurant Agde – Pézenas (création d'un itinéraire en site propre au sud de Bessan et remise en état d'un chemin existant à Pézenas).

➤ **NPNRU : 800 000 €**

Dans le cadre de la convention NPNRU signée le 11 décembre 2020 entre la CAHM et l'ANRU, afin de redynamiser le centre ancien d'Agde, deux opérations nécessitent une participation de la CAHM en investissement sur l'exercice 2023 :

- **La salle Chassefières : 400 000 €**

La création de la salle pluriactivités Chassefières correspond à un équipement annexe du Centre Socio-culturel municipal d'une superficie de 158m² + une cour de 42m² et sera dédié à l'émancipation, à l'autonomie et au bien-être des jeunes femmes du quartier prioritaire de la ville. Les travaux démarreront en janvier 2023 pour une durée de 9 mois. L'ouverture de la salle est prévue en octobre 2023

Les subventions de l'ANRU sont de 125 000 € et celles de la Région de 40 508 €.

- **L'aménagement de l'îlot Brescou : 350 000 €**

La CAHM a confié la réhabilitation de cet îlot à un opérateur privé (la Société PROMEO) dans le cadre d'une concession d'aménagement. Celle-ci se fera sur 3 années : 2023, 2024, 2025.

Cet îlot particulièrement bien situé, accueillera une centaine de logements, en partie à vocation sociale, des commerces et une maison de santé.

➤ **Campus Connecté : 124 450 €**

Grâce à l'appel à projets « Programme d'investissements d'avenir » pour lequel l'Agglo Hérault Méditerranée a été lauréate, le campus connecté a pu ouvrir ses portes en cœur de ville, au 32 de la rue Jean Roger.

Labellisé par l'État et financé par le Plan d'investissements d'avenir, le campus connecté est porté par l'Agglo Hérault Méditerranée en partenariat avec l'université Paul-Valéry à Montpellier et en lien avec le rectorat.

Le budget global prévisionnel sur une période de 5 ans (2021 à 2026) est estimé à 756 500€. Il est co-financé dans le cadre d'un partenariat public/privé par l'Agglo Hérault Méditerranée (311 500€), le Plan d'Investissement d'Avenir (300 000€) la région Occitanie (50 000€), et les entreprises partenaires Suez et Eiffage (50 000€).

En 2023, au vu du nombre d'inscrits sur l'année universitaire 2022-2023, une extension du Campus est nécessaire pour permettre, comme prévu dans la convention, d'accueillir ces nouveaux étudiants.

Le local situé Rue Jean Roger, en lieu et place de l'ancienne Casa Pépé, appartient à la CAHM et est inscrit pour être rénové en 2023 pour un montant de 100 000 €.

➤ **En matière d'habitat : 3 650 000 €**

En réponse au programme d'actions du PLHI, les programmes d'aides se poursuivent notamment au titre des différents dispositifs, sur le parc privé, avec les OPAH RU, le PIG, l'action façades (Objectif Rénov') et le POPAC sur le centre-ville d'Agde et sur le parc public avec le financement de la création de logements sociaux, ou encore la réhabilitation de logements en centre ancien via une enveloppe spécifique dédiée de 200 000 €.

Les objectifs 2023 (chiffres de la convention de délégation, sous réserve de la validation en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en début d'année 2023) étant d'aider :

- Dans le parc privé, le financement pour la réhabilitation de 281 logements (dont 221 financés en complément de l'Anah par l'Agglo) dont 40 de propriétaires bailleurs, 200 de propriétaires occupants et 41 en copropriétés pour des travaux sur parties communes, le ravalement de 30 façades dans les centres anciens, ainsi que l'accompagnement d'une trentaine de copropriétés dans le but de les aider à s'organiser
- Dans le parc public, le financement de 222 logements sociaux (dont 84 PLAI, 138 PLUS).

Il est prévu 1,70 M€ d'aides directes de la CAHM, auxquels s'additionnent les 1.95 M€ gérés pour le compte de l'Etat, de l'Anah et de la Région dans le cadre du dispositif façades de Bourg Centre (en dépenses et en recettes) soit 3,65 M€.

➤ **Aménagements pour une mise en valeur de la Réserve Naturelle du Bagnas et l'accueil du public : 818 180 €**

L'aménagement d'observatoires en entrée de Réserve Naturelle et sur le site de Maraval ont été réalisés durant le second semestre 2022. Les travaux de sécurisation des bâtiments du domaine du Grand Clavelet et l'aménagement d'un bâtiment d'accueil du public seront réalisés pour une livraison en octobre 2023. Les subventions inscrites sont de 429 544 €.

➤ **Centre Aquatique intercommunal de Agde : 250 000 €**

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite mettre en place une chaufferie au bois pour assurer les besoins en chaleur du Centre Aquatique l'ARCHIPEL.

Ce projet est financé à 70,8% (590 000 € de subventions). Le solde de la subvention de l'ADEME est inscrite au BP 2023 pour 89 164 €.

➤ **Très Haut Débit : 250 000€**

Dans la continuité du schéma directeur numérique, la CAHM prévoit 250 000 € d'investissement en 2023.

Les objectifs étant de continuer le déploiement de la fibre optique aux communes non raccordées, de poursuivre l'accompagnement de toutes les communes dans l'aménagement numérique de leur territoire avec le raccordement des bâtiments communaux et le développement de la vidéosurveillance haute définition.

Enfin la CAHM poursuit son soutien au développement économique local en proposant un réseau de fibres optiques sécurisé et performant à destination des professionnels au sein des parcs d'activité économique du territoire.

➤ **Dispositifs d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : 350 000 €**

Le dispositif d'aide à l'investissement pour les projets communaux se poursuit, en cofinçant des projets d'embellissement de centre-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages.

De plus, 27 064,84 € est à nouveau consacrée à la restauration du petit patrimoine mobilier et immobilier des communes, classé ou inscrit et 20 000 € pour le patrimoine ni classé ni inscrit.

➤ **Maintien de l'effort de maintenance et de modernisation des moyens internes et du patrimoine intercommunal**

Il est prévu 365 000 € de crédits pour l'entretien et la restauration des bâtiments et équipements intercommunaux.

Dans la continuité du programme de renouvellement et modernisation du matériel, une enveloppe de 750 500 € est prévue pour les moyens et la logistique, notamment pour le remplacement de tracteurs de pente équipés de broyeur frontal, de camion benne et de remorques.

434 000 € sont inscrits sur l'opération 801 afin de maintenir en condition opérationnelle le parc informatique de l'Agglomération Hérault Méditerranée, de répondre aux besoins matériels et logiciels de ses services et de mettre en œuvre les outils nécessaires à la sécurisation de ses systèmes d'information.

100 000 € sont réservés à la revalorisation d'espaces verts dans les communes.

➤ **Soutien aux entreprises : 300 000 €**

Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », en tant qu'EPCI à fiscalité propre, la CAHM est chef de file pour le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises. Pour l'année 2023, l'enveloppe prévue est de 300 000 €.

Ce programme d'aide à l'investissement immobilier est destiné aux entreprises implantées ou souhaitant s'implanter sur le territoire communautaire, permettant ainsi :

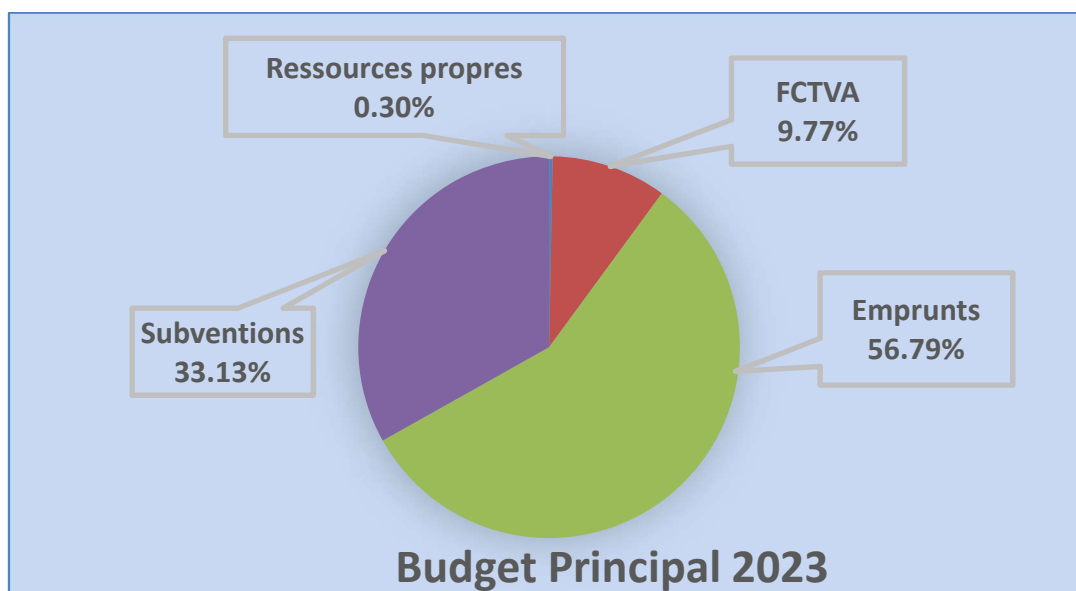
- Accompagner la croissance des entreprises du territoire de la CAHM
- Améliorer l'attractivité du territoire vers les entreprises exogènes
- Stimuler la commercialisation des parcs d'activités économiques du territoire et la création d'emplois

Selon les projets, des co-financements avec la Région Occitanie sont sollicités.

B. RECETTES

Au Budget Primitif 2023, les dépenses d'équipement du budget principal sont de 16,16 M€ et se financent ainsi :

- De 5 356 068,28 € de subventions des différents partenaires financiers
- De 1 579 787 € de FCTVA
- 9 181 060 € d'emprunt
- Le reste étant les ressources propres.



III. BUDGETS ANNEXES

III.1. Budgets Annexes des PAEHM

Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat étroit avec l'agence d'attractivité économique BLUE veille à proposer une offre de foncier économique qualitative qui contribue au dynamisme économique du territoire communautaire et à un écosystème favorable au développement de l'activité économique, à la création d'emplois ainsi qu'à renforcer son attractivité vis-à-vis de ses principales filières économiques (existantes et émergentes).

Budget Annexe PAEHM La Capucière / Héliopôle à Bessan

Fonctionnement	Investissement
7 299 290.00 €	6 355 000.00 €

50 000 € d'acquisitions sont prévus, et 130 000 € de travaux, notamment pour viabilisation. La commercialisation des lots a débuté en 2019 et ce sont plus de 12 entreprises implantées à ce jour sur ce parc pour 80 emplois créés. En parallèle, le projet d'ensemble commercial de 4.5 hectares avec la SNC Bessan Développement / Groupe Intermarché devrait se concrétiser en 2023. Plus récemment, 8 autres implantations d'entreprises ont été confirmées sur le site et s'engageront à compter de 2023.

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

Fonctionnement	Investissement
72 270.00 €	342 270.00 €

Ce nouveau parc d'activités économiques « Le ROUBIÉ » propose, sur une superficie totale de 4,5 Ha, une vingtaine de lots viabilisés avec pour une partie la possibilité d'aménager le bâtiment d'activités et le logement de fonction. La commercialisation des lots a démarré en 2022, à l'appui d'un appel à projets, et permettra dès 2023 la cession des premiers terrains et l'instruction des premiers projets.

50 000 € de travaux sont envisagés.

Un emprunt d'équilibre de 342 270 € est inscrit. Il ne devrait pas être mobilisé du fait de la consolidation des budgets.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

Fonctionnement	Investissement
25 005.00 €	0.00 €

Le projet de parc d'activités économiques « Jacques Cœur » est en cours d'étude sur un périmètre d'environ 14 Ha au sud de la Route Départementale 613.

Ce site pourra accueillir des activités productives, artisanat, de stockage / commerce de gros ou de logistique et services avec une progressivité dans la taille des lots. Il répond à une logique « structurante » de soutien à l'économie résidentielle pour les entreprises locales (pas d'offres à moins de 10 km) comme

à une logique « rayonnante » d'inscription au sein d'un environnement économique élargi à la région, à minima, pour des PME/PMI exogènes.

Le portage de ce projet étant en cours de définition, une enveloppe de 25 000 € de frais d'étude est inscrite au budget annexe pour l'année 2023.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Fonctionnement	Investissement
299 224.86 €	215 000.00 €

50 000 € de travaux sont prévus et les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2023, pour un montant de près de 300 000 €.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias :

Fonctionnement	Investissement
100 005.00 €	100 005.00 €

Le périmètre d'étude est d'environ 15 Ha. Afin d'identifier les enjeux présents sur le site d'étude notamment sur le volet environnemental, adapter le périmètre en conséquence et définir le programme d'aménagement, une enveloppe de 100 000 € d'études est inscrite pour l'année 2023 sur le budget annexe.

Un emprunt d'équilibre de 100 005 € est inscrit. Il ne devrait pas être mobilisé du fait de la consolidation des budgets.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Fonctionnement	Investissement
255 818.00 €	935 818.00 €

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit par une phase administrative importante prévue en 2023 avec le dépôt des demandes administratives et environnementales. Pour rappel, la concession d'aménagement a été attribuée le 15 février 2021 à GGL – PRO-MEO. 40 000 € de travaux sont inscrits.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Fonctionnement	Investissement
20 000.00 €	0.00 €

Ce parc d'activités économiques a une surface de 4.2 Ha, est composé de 22 lots. Ce site économique est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une vingtaine d'entreprises dans les secteurs de

l'artisanat, la construction et le service. Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2023, et une enveloppe de 20 000 € pour d'éventuels travaux est prévue.

Budget Annexe Hameau Agricole de Saint-Thibéry

Fonctionnement	Investissement
26 511.00 €	26 500.00 €

A la date de rédaction de cette note, il reste un lot à vendre sur le Hameau Agricole. Un emprunt d'équilibre de 26 500 € est inscrit. Il ne devrait pas être mobilisé du fait de la consolidation des budgets.

III.2. Budget Annexe EAU

Fonctionnement	Investissement
9 420 270.00 €	4 100 199.00 €

En fonctionnement, les charges à caractère général sont d'environ de 3,972 M€, y compris le reversement de la part facturation au Budget Annexe Assainissement. Les dépenses de personnel s'élèvent à 1,035 M€. Le chapitre 70, qui comprend les recettes de vente d'eau et des eaux usées aux abonnés est évalué en hausse à 8,63 M€.

La communauté d'agglomération poursuit et achèvera l'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages. Par suite, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux sera dressé à l'échelle intercommunale. Toujours dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser son rendement du réseau, la CAHM poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de branchements, de vannes et de compteurs.

Parallèlement, en application des prescriptions des Déclarations d'Utilités Publiques, à la fin des travaux d'équipement du forage de la Barquette, la maîtrise d'œuvre sera lancée pour supprimer le puits et équiper le second forage. Les études sur les communes de Néziguan l'Evêque pour le respect des prescriptions de l'arrêté de DUP, Castelnau de Guers et Saint Pons de Mauchiens vont se poursuivre dans le courant de l'année 2023.

La sectorisation et la supervision du système eau potable seront poursuivies en 2023.

Le lancement de la consultation pour raccorder les communes de Cers et Portiragnes est programmé à l'issue des études connexes, de l'accord de la SNCF pour le passage sous voie ferrée et de la validation définitive du foncier. Cette opération est phasée en trois exercices financiers avec un raccordement prévisionnel à l'horizon 2025/2026.

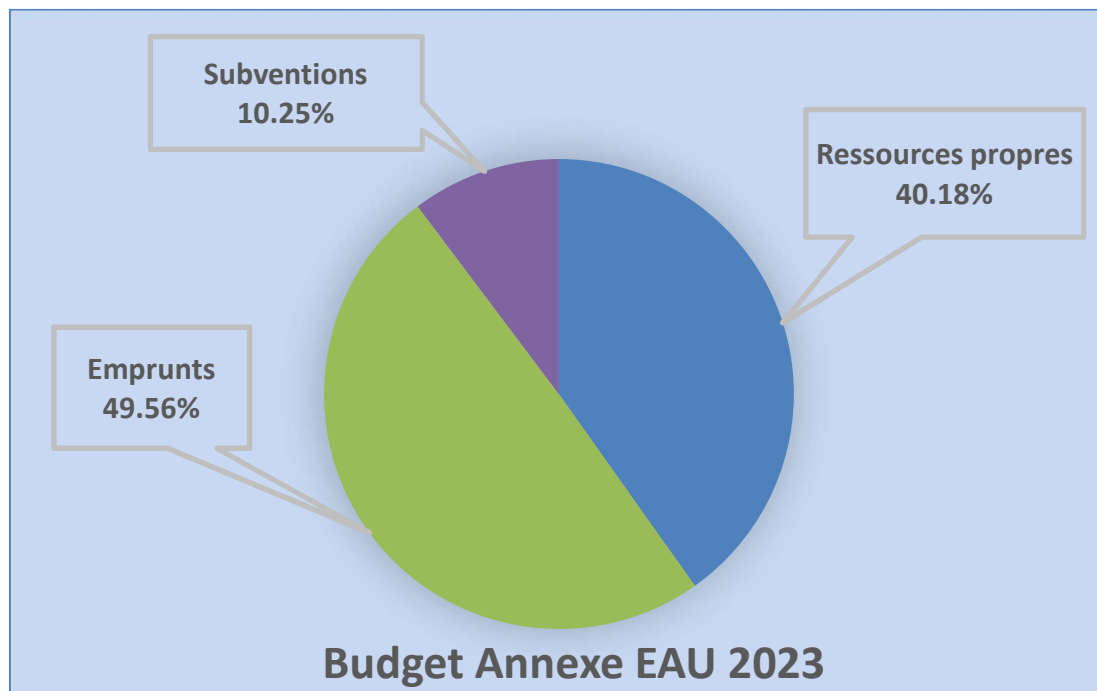
En 2023, des travaux de renouvellement de réseaux et/ou branchements sont programmés sur les communes de Bessan (Grand rue et Sébastopol), Pézenas (centre-ville dont la rue du Chevalier Saint Jean, Francois Curée), Agde (secteur promenade, ponts des maréchaux, rond-point du Bagnas, Avenue de la Joliette et Amphitrite), Pomérols (impasse des roseaux et des joncs), Pinet en centre- ville ...

De plus, est prévu le renouvellement du matériel et des véhicules utilisés par les services, avec notamment le remplacement indispensable d'un camion polybenne qui représente un montant de 100 000 €.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipement du budget annexe Eau s'élèvent à 3 376 750 €, et comprennent également une première enveloppe de 200 000 € pour la construction du bâtiment administratif de l'Eau et de l'Assainissement sur la commune de Bessan.

Le remboursement du capital de la dette est quant à lui de 543 449 €.

Ainsi, les dépenses d'équipement se financent avec des ressources propres de 1 356 551 €, des subventions de 346 193 € et d'un emprunt prévisionnel de 1 673 206 € :



A noter, un virement de la section de fonctionnement de 1 180 800 €.

L'agglomération souhaite conserver des tarifs d'eau potable, différents par commune, le temps d'homogénéiser la qualité, le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des particularités du service.

III.3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Investissement
8 493 700.00 €	7 958 391.00 €

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 2,1 M€. Les dépenses de personnel de 813 560 €. 2 chapitres en évolution de 0,17 M€ et de 44 150 € par rapport à 2022.

Le chapitre 70, qui comprend les recettes surtaxes d'assainissement, et des travaux de raccordement est évalué en baisse à 7,5 M€.

La communauté d'agglomération poursuit et achèvera l'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages. Par suite, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux sera dressé à l'échelle intercommunale.

Toujours dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement et ainsi préserver l'environnement, la CAHM poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de postes de refoulement et station d'épuration. Une étude de maîtrise d'œuvre sera initiée sur le poste de refoulement entrée de station d'épuration d'Agde ainsi que le poste rue de la Prunette.

Ainsi, les réseaux et / ou branchements d'assainissement seront réhabilités sur les communes d'Agde, Pézenas, Portiragnes, Vias, Adissan, Pomérols, Bessan et Lézignan la Cèbe.

Ce programme permettra de réduire les nuisances pour les usagers en cas de pluies importantes et limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Pour compléter le dispositif, une ou plusieurs personnes intégreront la Direction pour la conformité des branchements.

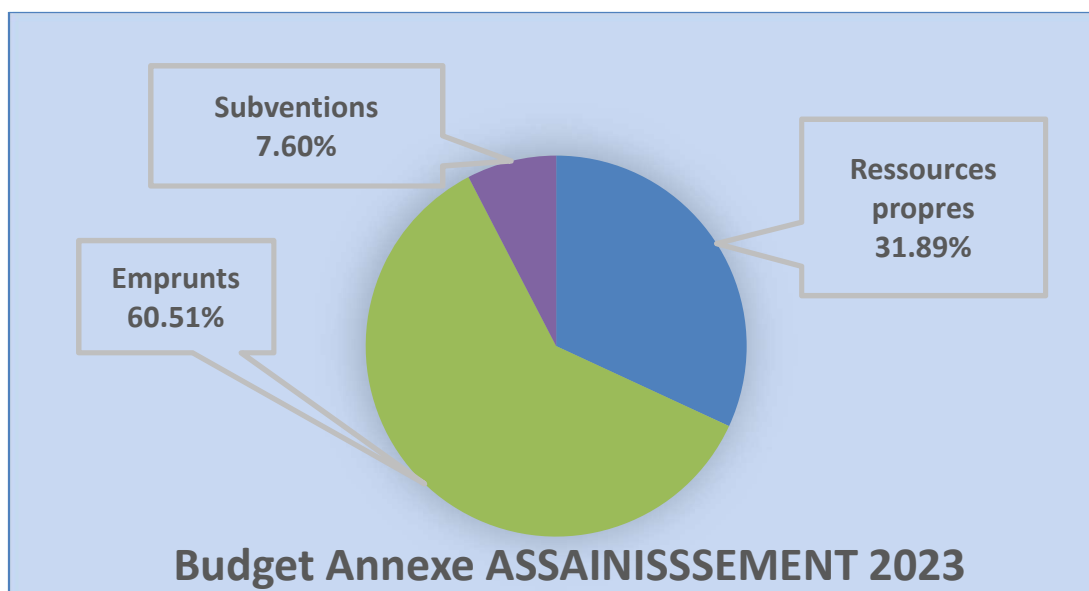
Le réseau de l'avenue des Iles d'Amérique, le Boulevard du Soleil, les réseaux de la Promenade, de l'avenue de saint Vincent et de la Joliette sur la commune d'Agde.

Le montant prévisionnel des opérations d'investissements s'élève à 3 M€ avec une partie financée par l'Agence de l'Eau et les aménageurs.

- 162 000 € Iles d'Amérique au Cap d'Agde
- 400 000 € promenade sur la Ville d'Agde
- 600 000 € avenue de Saint Vincent au Grau d'Agde

Ainsi, les dépenses d'équipements du budget annexe Assainissement s'élèvent à 4 418 500 M€ et le remboursement de la dette à 2 324 891 €.

Ce budget se finance avec des subventions de 335 868 €, des ressources propres de 1 409 189 € et un emprunt prévisionnel de 2 673 443 € :



Le virement de la section de fonctionnement est de 2 059 080 €.

Comme pour le budget Annexe EAU, l'agglomération souhaite conserver des tarifs d'assainissement, différents par commune, le temps d'homogénéiser la qualité, le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des particularités du service

III.4. Budget annexe GEMAPI

Fonctionnement	Investissement
2 228 128.00 €	3 153 059.00 €

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 1,06 M€ et les dépenses de personnel représente 515 000 €.

Les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau confiée à des entreprises du fait de l'ampleur des prestations se poursuivent en 2023 (fleuve Hérault, bassin-versants de la Peyne, de l'Orb et de la Boyne), ainsi que la définition du plan de gestion des petits affluents de l'Hérault sur 2023/2024 afin de finir de couvrir l'ensemble des linéaires de cours d'eau pour un montant de près de 800 000€.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3,10 M€, et 209 500€ sont provisionnés afin de réaliser des travaux de restauration morphologique et reconquête de la biodiversité sur l'Ensgaud (massif de renouée asiatique, création d'un piège à embâcles en amont de la zone urbaine étude projet de restauration du cours d'eau) et sur la Boyne (St-Ferréol à Nizas et la traversée de Cazouls d'Hérault).

➤ Protection du littoral : 1 732 732 €

Suite à la première phase des travaux innovants de protection du littoral du Grau d'Agde réalisés en avril 2022 et au regard des suivis, le déploiement de l'ensemble de ces travaux innovants et la sécurisation du musoir seront programmés pour un montant de 957 530€. Dans le cadre de l'appel à projet ANEL/CEREMA, les ateliers permettant de définir les conditions et moyens d'un projet de territoire adapté ainsi que l'expérimentation d'un atténuateur des houles seront menés pour un montant de 1 064 100 €. L'étude de maîtrise d'œuvre en vue de préserver le littoral de Portiragnes du phénomène d'érosion se poursuivra en 2023 pour un montant de 100 000€. 978 250 € de subventions seront inscrites au BP. Les financements déjà acquis pour les études varient de 50% à 80%, les subventions pour les travaux seront également sollicitées.

➤ Epanchoirs : 129 928 €

L'ouvrage n°19 servant également d'alimentation à la zone humide de la grande Maïre sera restauré courant 2023 pour un coût total de 129 928€. 64 964 € de subventions sont inscrites au BP.

➤ Systèmes d'endiguement : 665 694 €

La conception des digues de protection contre les inondations de Bessan et de Portiragnes se poursuivent. La renaturation de la rivière Peyne en lien avec la reprise des digues également. Enfin l'étude pour l'amélioration de la station d'exhaure de la digue de Cazouls sera engagée. L'ensemble de ces postes représentent 1 442 000€. 462 540 € de subventions sont inscrites au BP.

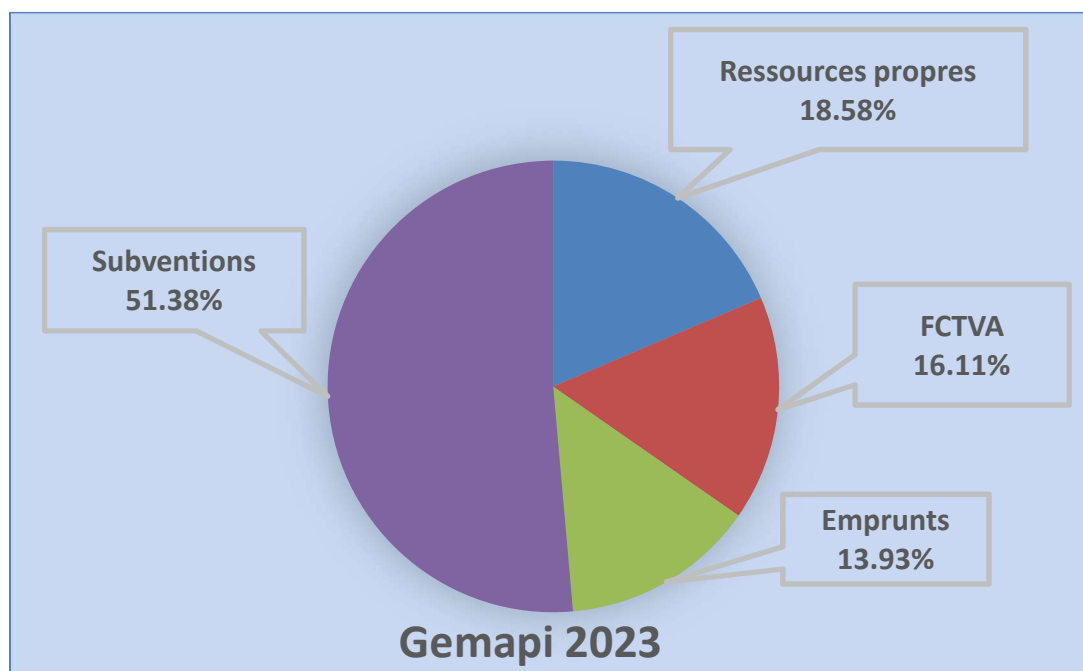
En fonctionnement, la gestion des stations de pompage des digues et du barrage de Vias, ainsi que la préparation des dossiers de reclassement des ouvrages de protection contre les inondations (St-Thibéry et Pézenas, ainsi que les dossiers de classement des nouveaux ouvrages en projet conformément à l'évolution de la réglementation) se poursuit pour un montant de 199 000€.

➤ Acquisition de matériel technique : 258 150 €

Il est prévu le remplacement d'engins et de matériels vieillissants ou mal adaptés. Les acquisitions les plus importantes proposées sont le remplacement d'un bras d'épareuse par un outil plus adapté (bras allongé), ainsi que l'achat d'un tracteur sur chenille et d'un camion benne.

Ainsi, les dépenses d'équipement 2023 du budget annexe GEMAPI s'élèvent à 3 103 059 €.

Proposé au vote sans reprise de résultat, ces investissements 2023 se financent avec 1 594 503 € de subventions, 499 796 € de FCTVA, 576 760 € de ressources propres et un emprunt prévisionnel de 432 200€ :



Le virement de la section de fonctionnement est de 375 560 €.

III.5. Budget Annexe TRANSPORT

Fonctionnement	Investissement
4 020 008.00 €	50 000.00 €

Le montant prévisionnel lié à la Délégation de Service Public et de la restructuration du réseau de bus s'élève à 3,8 M€ pour 2023.

De plus, il est prévu 50 000 € en 2023 pour amorcer deux études :

- Le Plan Global des Déplacements, qui doit durer environ 18 mois, qui permettra de planifier les déplacements (avec une priorité donnée aux modes les plus vertueux) à l'intérieur, vers et depuis la CAHM. Cette analyse à une large échelle sera complétée par des plans locaux de circulation et de stationnement pour aider les communes à gérer de façon rationnelle les flux de déplacements ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP Transport (prévu pour le 1er mars 2025).

Ces dépenses d'investissement sont financées par des ressources propres.

Les dépenses de personnel de ce budget sont évaluées à 135 000 €.

Enfin, 50 000 € sont programmés pour la troisième et avant-dernière tranche du marché de renouvellement des poteaux d'arrêt de bus du territoire.

Il est estimé en recettes 2,55 M€ de versement mobilité sur l'année 2023.

III.6. Budget Annexe GIGAMED

Fonctionnement	Investissement
441 000.00 €	137 000.00 €

Le pôle entrepreneurial « GIGAMED » est composé d'une part de la pépinière « GIGAMED », classé « Bâtiment Durable Méditerranéen », et d'autre part de la pépinière – hôtel d'entreprises « GIGAMED EXPLORE » à Saint-Thibéry. Il est pleinement opérationnel avec 13 entreprises installées depuis 2020.

Au chapitre 011, les 187 800 € intègrent, outre les charges d'énergie et d'eau, les prestations de services, les programmes d'animations et d'accompagnement avec de nombreux prestataires et partenaires (Chambres Consulaires, French tech, la Région Occitanie...) ainsi que la participation à des appels à projets permettant de détecter de nouveaux talents.

Les dépenses de personnel sont évaluées à 101 000 €.

III.7. Budget Annexe des Ordures Ménagères

Fonctionnement	Investissement
22 931 464.00 €	0.00 €

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe et entièrement reversée au SICTOM Pézenas-Agde. Le taux n'a pas été modifié depuis 2010 et il sera reconduit pour l'année 2023 à 15,44%.

Ce budget a été construit à une revalorisation des bases de TEOM de 5,7 %.

IV. DETTE CONSOLIDÉE

IV.1. Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2023

La dette de la communauté ressort à **95 146 477 € tous budgets confondus** au 1^{er} janvier 2023 pour un **taux de 2,53%** et une **durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 8 mois**.

Sur l'exercice 2022, la Communauté a souscrit 3 contrats et en a consolidé 4. Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

	Encours au 1er janvier 2023	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	68 158 264	71,6%	2,08%	13 ans et 6 mois	103	1A/1B
Taux fixes	66 682 523	70,1%	2,07%	13 ans et 8 mois	101	1A
Taux fixes alternatifs	1 475 741	1,6%	5,22%	7 ans et 8 mois	2	1B
Taux monétaires	26 988 212	28,4%	3,67%	10 ans et 8 mois	21	1A
Euribor 12 mois	2 200 000	2,3%	3,22%	9 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	2 549 829	2,7%	3,65%	5 ans et 4 mois	4	1A
Euribor 3 mois	22 238 384	23,4%	3,72%	11 ans et 5 mois	16	1A
Total	95 146 477	100,0%	2,53%	12 ans et 8 mois	124	

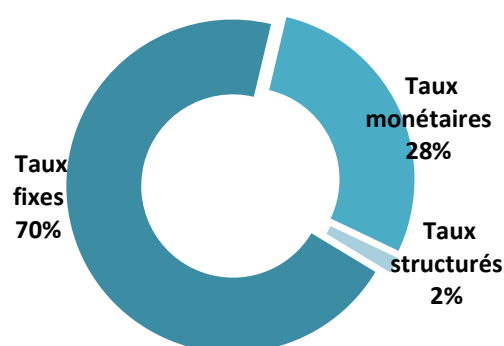
Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 70% de l'encours sur taux fixe.

La communauté détient également deux contrats sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 1,6% de l'encours global.

Avec 28% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté subit la hausse des taux observée depuis juillet. Cette constante a un taux actuariel de 3,80% et avec un risque de progression sur le futur exercice.

Le coût moyen projeté sur le budget est de 2,53%.

Répartition de l'encours par type de taux
Stock au 1er janvier 2023



Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours sera privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

A la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de hausse des taux sur l'année à venir (cf IV.5. Perspectives 2023).

IV.2. Position des contrats structurés

Au 1^{er} janvier 2023, la communauté détient deux tirages sur taux fixe alternatif. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un index de référence.

N° contrat	CRD au 1 ^{er} janvier 2023	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLER	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent 10 novembre 2022
9	88 999	1 mois	TFA 5,08% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,25%	1,802%
A01-005	1 386 743	8 ans, 2 mois	TFA 5,16% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,34%	1,802%

Actuellement, ces contrats sont bien positionnés par rapport au marché. La barrière à 6% est éloignée du niveau du sous-jacent. L'Euribor 3 mois ressort à 1,80% à la date de rédaction de cette note.

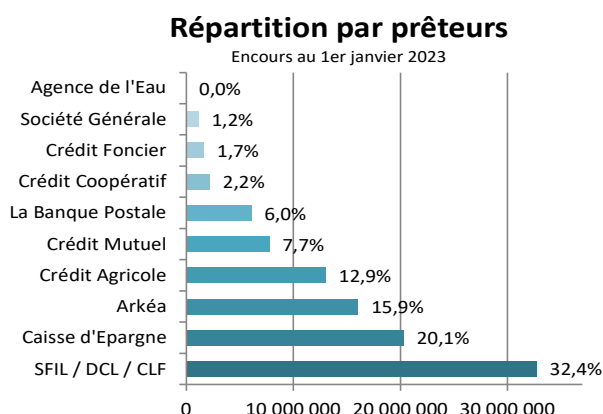
Depuis le début des positions, la barrière des contrats n'a jamais été franchie. La communauté a toujours payé le taux fixe bonifié. La zone de risque reste à ce jour éloignée sur ces contrats. Cette situation favorable permet de payer le taux fixe « bonifié » sur chacun des contrats.

IV.3. Répartition de l'encours par prêteurs

La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires.

Ainsi le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactent les capacités de financement de la dette est réduit.

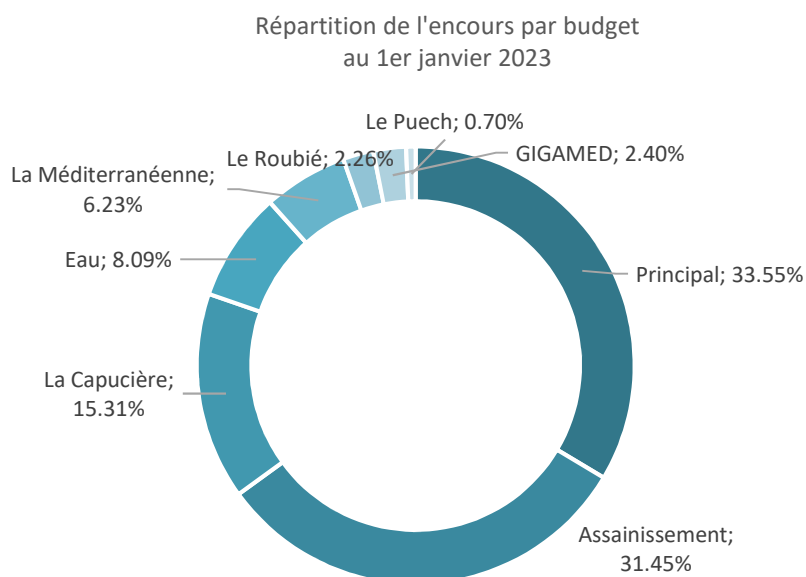
L'encours de dette est réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local. Depuis de nombreuses années, nous privilégions le partenariat bancaire dans toutes nos consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.



IV.4. Répartition par type de taux par budget

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2023	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	31 925 371	2,44%	12 ans et 10 mois	70% taux fixe 29,7% taux monétaires 0,3% taux structurés	9 181 000
Assainissement	29 925 733	2,74%	15 ans et 4 mois	91,3% taux fixe 4,0% taux monétaires 4,6% taux structurés	2 674 000
Eau	7 696 363	1,89%	17 ans	99,7% taux fixe 0,3% taux monétaires	1 673 000
La Capucière	14 565 721	3,20%	7 ans	17,5% taux fixe 82,5% taux monétaires	-
La Méditerranéenne	5 923 197	2,51%	8 ans et 5 mois	39,1% taux fixe 60,9% taux monétaires	936 000
Le Puech	670 038	3,15%	2 ans et 11 mois	100% taux monétaires	-
Le Roubié	2 152 500	0,57%	7 ans et 8 mois	100,0% taux fixes	-
GIGAMED	2 287 904	0,64%	17 ans et 6 mois	100,0% taux fixes	-
GEMAPI	Pas de dette sur ce budget				432 000



IV.5. Perspectives sur l'exercice 2023

Le contexte de guerre en Ukraine, de tension Géopolitique entre USA et Chine et la fragilisation mondiale de la chaîne d'approvisionnement ont poussé le niveau de l'inflation à des taux que le monde financier n'avait plus vu depuis 40 ans et les chocs pétroliers. Dans la foulée, les taux de financement à long terme ont connu une forte poussée depuis le mois de février 2022.

Le pic d'inflation en France et en Europe lié à la hausse de l'énergie et des matières premières est attendu, au plus tôt par les économistes fin 2023.

Même si l'inflation venait à se stabiliser en Europe, elle pourrait bien ne jamais revenir à ses niveaux des années 2010. La situation actuelle des taux d'intérêts apparaît donc comme durable et des taux d'intérêts à 3% une norme.

La courte pause des hausses de taux observée en juillet pouvait laisser présager une hausse des taux temporaire. Néanmoins cette hausse des taux n'est plus passagère et semble s'installer à court et moyen terme. Les principales causes de cette hausse sont : le contexte géopolitique et économique, la crise énergétique anticipée sur la durée et l'inflation.

L'évolution des anticipations depuis le 1^{er} janvier 2022 illustre parfaitement l'inversion entre les taux courts terme et les taux long terme au fur et à mesure de l'année. Ces évolutions nous montrent l'impact des annonces de hausse des taux de la BCE à long terme et l'impact du contexte économique à court terme. Ainsi pour les collectivités cela implique une hausse des charges financières à court terme pour les emprunts à taux variable et une dégradation des conditions de financement pour les nouveaux emprunts.

Les budgets consolidés intègrent un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 14.896.000 €.

La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	9 181 000	€uribor 3 mois (flooré à 0%) + 1,10%	20 ans	Taux monétaires (le taux de l'usure raréfie les propositions sur taux fixe)
Assainissement	2 674 000	Emprunt à phase (TF sur 2 ans + €uribor 3 mois)	25 ans	Tarification à l'usager (taux fixe = charges certaines) : possibilité de passage à taux fixe pendant la 2 ^{ème} phase
Eau	1 673 000	Emprunt à phase (TF sur 2 ans + €uribor 3 mois)	25 ans	Tarification à l'usager (taux fixe = charges certaines) : possibilité de passage à taux fixe pendant la 2 ^{ème} phase
Parcs d'activités : La Méditerranéenne	936 000	E3M (flooré à 0%) +0,80%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets pour les remboursements anticipés lors de la vente des terrains
Autres Budgets : Gémapi	432 000	E3M (flooré à 0%) +1%	15 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire. Tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2023 en amortissement trimestriel et linéaire.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction de nos besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2023 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 100 679 206 €
- Taux moyen : 2,78 %
- Durée de vie résiduelle moyenne : 13 ans et 3 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 63,88 %
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 1,24 %
- Répartition de la dette à taux variable : 34,88 %

V. BUDGETS CONSOLIDES

BUDGETS 2023	Fonctionnement	Investissement
PRINCIPAL	65 906 513.26 €	21 525 615.28 €
BUDGETS ANNEXES	55 632 693.86 €	23 373 242.00 €
BUDGETS CONSOLIDÉS	121 539 207.12 €	44 898 857.28 €